RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« 2M CONSTRUCTION »
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 €
Siège social : [redacted]

[redacted]

989 187 992 R.C.S. Thonon-les-Bains

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

À Musièges
Le 02 mars 2026

PRÉSIDENCE

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexis MARET.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

Une feuille de présence a été établie et signée par les associés présents, à savoir :

- Monsieur Timothée MARET--BENOIT.
- Madame Marie-Line BENOIT.

Les associés représentant 100% du capital social, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée délibérera sur les points suivants :

1. Démission du Président,
2. Nomination du nouveau Président,
3. Modification des statuts,
4. Formalités de publicité.

1. DEMISSION DU PRESIDENT

Monsieur Alexis MARET décide de démissionner de ses fonctions de Président de la société, à compter du 02 mars 2026. Quitus entier et définitif lui est donné pour l'exercice de ses fonctions.

2. NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Les associés décident de nommer Monsieur Timothée MARET--BENOIT, demeurant au [redacted] en qualité de Président, à compter du 02 mars 2026.

3. MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence des décisions ci-dessus, les statuts sont modifiés comme suit :

- **L'article 13 (le président de la société)** est **mis à jour** pour intégrer la nomination du nouveau Président.

4. FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

L'Assemblée décide que toutes les formalités légales liées à ces décisions seront effectuées conformément à la législation en vigueur, notamment :

- Publication au **Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC)**,
- Inscription modificative au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**,
- Publication dans un journal d'annonces légales habilitées.

RÉSOLUTION MISE AUX VOIX

Les résolutions susmentionnées ont été mises aux voix et adoptées à la majorité des voix exprimées.

Fait à Musièges, le 02 mars 2026

Signatures :

-Monsieur Alexis MARET, Président :



-Madame Marie-Line BENOIT, Associé et Directeur Général :



-Monsieur Timothée MARET--BENOIT, associé

